



**LUXTRUST**

Enabling a digital world

**SERVICES SOUSCRITS, DISPOSITIFS  
[SMARTCARDS, LuxTrust MOBILE] ET  
CERTIFICATS – V4.3**

Conditions générales de vente

Address

Phone

email

## Table of contents

ALORS QUE .....	3
LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT : .....	3
1. CONDITIONS GENERALES.....	4
2. MISE A DISPOSITION DU SERVICE SOUSCRIT .....	4
3. BLOCAGE ET SUSPENSION DU SERVICE SOUSCRIT .....	4
4. REACTIVATION .....	6
5. OBLIGATIONS DES PARTIES .....	6
6. DONNEES PERSONNELLES .....	8
7. REDEVANCE.....	8
8. PLATEFORME IDKEEP .....	8
9. DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION.....	9
10. RESPONSABILITE DE LUXTRUST.....	9
11. MODIFICATION DU CONTRAT ET DES SERVICES SOUSCRITS.....	11
12. DISPOSITIONS GENERALES .....	12
13. DEFINITIONS .....	13
14. PLAINTES, LITIGES, LANGUE ET LOI APPLICABLE .....	17
<b>Annexe .....</b>	<b>18</b>
ANNEXE 1 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU CERTIFICAT .....	18
ANNEXE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA PLATEFORME IDKEEP .....	19

**ALORS QUE**

(A) LuxTrust met à la disposition de ses clients (particuliers et entreprises) des solutions visant à sécuriser les échanges, les transactions en ligne, leur identité et les données électroniques,

(B) les services sur lesquels portent les présentes conditions générales (ci-après « les Conditions Générales ») sont des moyens d'identification électronique, d'enregistrement de données électroniques, d'authentification, de signature électronique, de cachet électronique et de validation, qui peuvent engager la responsabilité de leurs utilisateurs, ce qui implique que ces derniers doivent utiliser ces services avec la même vigilance que s'ils accomplissaient ces actes de façon non-électronique,

(C) afin de garantir notamment la qualité et la sécurité des solutions offertes par LuxTrust, et afin de prévenir des fraudes ou d'autres risques, l'Utilisateur devra suivre consciencieusement les indications détaillées dans les Conditions Générales et si l'Utilisateur délègue le droit d'utiliser des services ou dispositifs fournis par LuxTrust à un Utilisateur Délégué, il devra porter à la connaissance de ce dernier les présentes Conditions générales et veiller à ce qu'il les respecte,

(D) pour certaines solutions faisant l'objet de réglementations spécifiques, telles que les Certificats, LuxTrust et l'Utilisateur doivent se conformer à des procédures techniques décrites dans les Certificate Policies (CPs) et les Certificate Practice Statement (CPS), qui sont librement accessibles sur le site Internet de LuxTrust (<https://luxtrust.com/fr/repository>) (les Procédures), il est fortement recommandé à l'Utilisateur et à l'Utilisateur Délégué de prendre connaissance des Procédures, car celles-ci sont susceptibles d'affecter la manière dont les Services Souscrits sont mis à disposition ou peuvent être utilisés.

(E) pour certaines solutions faisant l'objet de réglementations spécifiques telles que les Certificats, LuxTrust devra identifier l'Utilisateur et/ou l'Utilisateur Délégué, soit par une identification face à face ou équivalente (comme par exemple l'Identification à distance).

**LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

Les termes commençant par une lettre majuscule sont définis et explicités à l'article 12.

## 1. CONDITIONS GENERALES

1.1 L'Utilisateur, dont le nom et les coordonnées sont mentionnées sur le Bon de Commande, a sollicité la fourniture de services auprès de LuxTrust S.A., L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'activités, par l'intermédiaire d'une Autorité d'Enregistrement. L'Utilisateur et LuxTrust sont dénommés ensemble ou séparément les Parties ou une Partie.

1.2 L'utilisation et la gestion du service demandé par l'Utilisateur dans le Bon de Commande requièrent la délivrance et l'usage d'un Dispositif et de Codes d'Accès. Le Service Souscrit et toutes ses composantes prises indépendamment sont régis par les présentes Conditions Générales.

## 2. MISE A DISPOSITION DU SERVICE SOUSCRIT

2.1 Toute demande de service doit être introduite auprès de LuxTrust par l'Utilisateur, ou le cas échéant auprès de l'Autorité d'Enregistrement agissant au nom de l'Utilisateur, au moyen d'un Bon de Commande accompagné des pièces justificatives nécessaires. LuxTrust se réserve le droit de refuser toute demande de service ne respectant pas ses Procédures. Pour des raisons de sécurité, le Dispositif et les Codes d'Accès sont envoyés séparément, généralement dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'acceptation du Bon de Commande par LuxTrust, sauf si le Dispositif est le smartphone ou la tablette de l'Utilisateur ou si le dispositif est fourni et/ou délivré par l'Autorité d'Enregistrement. Dans ce dernier cas, l'Autorité d'Enregistrement fournit à l'utilisateur le Dispositif et les Codes d'Accès dans des conditions de sécurité équivalentes.

2.2 A l'exception du service du Certificat Courte Durée, le Service Souscrit est fourni à l'Utilisateur en mode inactivé et il appartient à l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, de l'activer endéans les soixante (60) jours de la Date d'Initialisation. A défaut, le Service Souscrit pourra être automatiquement et irrémédiablement Bloqué pour des raisons de sécurité et un nouveau Bon de Commande devra être introduit par l'Utilisateur, moyennant restitution du Dispositif le cas échéant, le tout aux frais exclusifs de l'Utilisateur.

2.3 Dans la mesure où le Service Souscrit implique l'usage d'informations relatives à l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, celui-ci est tenu dès l'activation et avant l'utilisation de vérifier ces informations sur la page accessible par l'URL <https://luxtrust.com/fr/my-luxtrust/mon-certificat/tester-mon-certificat> et d'informer LuxTrust de toute inexactitude par au moins un (1) des modes de communication prévus à l'article 11.2. Le Service Souscrit sera considéré comme accepté à la survenance du premier des deux événements suivants: (i) à la première utilisation du Service Souscrit, ou (ii) au huitième (8) jour après sa publication dans le CPS, Public Repository of Certificates (le cas échéant), sauf si l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, a notifié à LuxTrust les erreurs éventuellement constatées dans ce délai. Le coût lié au Blocage d'un Service Souscrit comportant des informations erronées et à la mise à disposition d'un nouveau Service Souscrit est supporté par la Partie à l'origine de l'information inexacte. Dans le cas d'un Certificat Courte Durée, celui-ci étant utilisé immédiatement après sa création, l'Utilisateur est tenu de vérifier ces informations avant l'utilisation effective du Certificat lors de l'affichage du contenu de celui-ci avant sa mise à disposition par LuxTrust. En cas d'information inexacte, l'Utilisateur annulera le processus de signature. Le Service Souscrit sera considéré comme accepté lors de la confirmation de demande de signature par l'Utilisateur.

## 3. BLOCAGE ET SUSPENSION DU SERVICE SOUSCRIT

3.1 L'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, doit Bloquer immédiatement le Service Souscrit en cas de :

(a) Compromission avérée d'une ou plusieurs composantes du Service Souscrit (par exemple le Dispositif, les Codes d'Accès ou une clé privée); et/ou

(b) modification des informations visées à l'article 2.3. ;

(c) la révocation de l'autorisation accordée à l'Utilisateur Délégué par l'Utilisateur, notamment, mais sans s'y limiter, la violation ou la résiliation du contrat entre l'Utilisateur et l'Utilisateur Délégué.

3.2 L'Utilisateur, ou le cas échéant l'Utilisateur Délégué, doit Suspendre immédiatement le Service Souscrit en cas de suspicion de Compromission d'une ou de plusieurs composantes du Service Souscrit (par exemple le Dispositif, les Codes d'Accès ou une clé privée).

3.3 L'Utilisateur:

(a) est tenu de porter immédiatement à la connaissance de LuxTrust, et d'obliger chaque Utilisateur Délégué à faire de même, toute cause de Blocage ou de Suspension du Service Souscrit dès qu'il (ou que l'Utilisateur Délégué) en a connaissance;

(b) est seul responsable des conséquences de la Compromission du Service Souscrit, y compris des Codes d'Accès (si l'Utilisateur délègue l'utilisation du Service Souscrit à un Utilisateur Délégué, la responsabilité des Codes d'Accès est également déléguée à l'Utilisateur), dès lors que LuxTrust a agi conformément au Contrat et aux Procédures;

(c) est seul responsable de tous les dommages que lui-même, l'Utilisateur Délégué, LuxTrust ou un tiers subissent du fait que l'Utilisateur Délégué continue à utiliser le Service Souscrit alors que les relations contractuelles entre Utilisateur et Utilisateur Délégué ont été rompues ou arrêtées ou que l'Utilisateur a entendu révoquer les droits de l'Utilisateur Délégué, et que l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, n'a pas Bloqué simultanément le Service Souscrit au nom de l'Utilisateur Délégué.

3.4 Sans préjudice de l'application de l'article 3.5 et des Procédures, toute demande de Blocage ou de Suspension doit :

(a) émaner de l'Utilisateur, respectivement de l'Utilisateur Délégué ;(b) contenir toutes les informations de nature à permettre le Blocage ou la Suspension immédiatedu Service Souscrit; l'Utilisateur est seul responsable des conséquences d'une demande de Blocage ou de Suspension incomplète ; et

(c) être effectuée par un (1) des modes de communication entre Parties prévus à l'article 11.1.

3.5 LuxTrust se réserve le droit de Bloquer ou, à son choix, de Suspendre à tout moment et sans préavis ni indemnités, le Service Souscrit dans les cas suivants, et les frais liés au Réactivation éventuel du Service Souscrit seront supportés par :

(a) l'Utilisateur, en cas de modification intervenue dans les informations visées à l'article 2.3 et en particulier en cas de décès de l'Utilisateur, ou le cas échéant de l'Utilisateur Délégué ou en cas de dissolution de la personne morale si l'Utilisateur est une entreprise;

(b) l'Utilisateur, si des informations inexactes ont été fournies au moment de la demande de Service Souscrit;

(c) l'Utilisateur, en cas de non-respect par l'Utilisateur ou le cas échéant de l'Utilisateur Délégué des dispositions du Contrat, et notamment en cas de non-paiement des Redevances dues par l'Utilisateur;

(d) l'Utilisateur, en cas de Compromission, de suspicion ou de risque de Compromission d'une ou plusieurs composantes du Service Souscrit;

(e) l'Utilisateur, en cas d'utilisation du Service Souscrit par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué ou un tiers pour des opérations frauduleuses ou délictueuses;

(f) l'Utilisateur, sur instruction de l'Utilisateur;

(g) la Partie fautive, si le Contrat cesse de produire ses effets pour quelque raison que ce soit;

(h) LuxTrust, en cas de cessation d'activité ou de changement d'activité de LuxTrust ou de compromission de la racine de confiance de LuxTrust;

(i) LuxTrust, à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, en application et dans le respect de la loi applicable;

(j) LuxTrust, en cas de risque imminent pour le bon fonctionnement ou la sécurité de l'environnement de production de LuxTrust; si l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, est à l'origine du risque, l'Utilisateur supportera les frais; ou

(k) LuxTrust, en cas de cessation d'activité, faillite, liquidation ou procédure similaire affectant l'Utilisateur.

LuxTrust informera l'Utilisateur de la mesure adoptée dans les meilleurs délais et motive sa décision.

3.6 LuxTrust Bloque automatiquement tout Service Souscrit Suspendu par l'Utilisateur et non Réactivé par lui dans les trente (30) jours de la Suspension.

## 4. REACTIVATION

4.1 Le Service Souscrit peut être Réactivé à la suite de tout évènement ayant conduit à sa Suspension ou toute opération technique ou de sécurité que LuxTrust juge nécessaire.

4.2 Les procédures liées à la réactivation du Service Souscrit sont susceptibles d'entraîner l'indisponibilité du Service Souscrit pendant une certaine période. LuxTrust en informera l'Utilisateur, mais ne pourra être tenue responsable des conséquences directes et indirectes résultant de cette indisponibilité potentielle.

## 5. OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 LuxTrust s'oblige à:

(a) fournir les Services Souscrits dans les conditions prévues au Contrat et dans ses Procédures;

(b) vérifier par l'intermédiaire de l'Autorité d'Enregistrement, la cohérence entre les informations contenues dans le Bon de Commande et les informations contenues sur les pièces remises par l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, et notamment sur la(les) pièce(s) d'identité; si une différence apparaît entre les différentes informations fournies, LuxTrust ou l'Autorité d'Enregistrement aura automatiquement recours aux données figurant sur la(les) pièce(s) d'identité;

(c) garantir la disponibilité des Services Souscrits dans les limites fixées au Contrat;

(d) assurer l'accès aux Listes de Révocation à jour pour le public, et notamment pour l'Utilisateur, 24h/24 et 7j/7, sauf en cas de maintenance ou d'indisponibilité des systèmes de LuxTrust; et

(e) mettre en place un service de vérification en ligne du statut du Service Souscrit, disponible 24h/24 et 7j/7, sauf en cas de maintenance ou d'indisponibilité des systèmes de LuxTrust.

5.2 L'Utilisateur:

- (a) s'engage à communiquer les Conditions Générales à l'Utilisateur Délégué et se porte fort de faire respecter le Contrat par ce dernier;
- (b) s'engage à fournir en vue de la délivrance ou de la reconduction du Service Souscrit et à tout moment, toute information ou document requis par LuxTrust;
- (c) garantit l'exactitude et la mise à jour régulière des informations qu'il a fournies à LuxTrust et/ou à l'Autorité d'Enregistrement;
- (d) est seul responsable, à l'exclusion de LuxTrust, du Service Souscrit utilisé par lui ou par l'Utilisateur Délégué, en ce compris du contenu des messages ou des transactions signées au moyen du Service Souscrit ;
- (e) est informé et accepte que la nature d'un Service Souscrit ne limite techniquement pas son utilisation par l'Utilisateur ou un Utilisateur Délégué dans une application à des fins privées ou professionnelles; l'Utilisateur doit définir et communiquer, sous sa seule responsabilité, à l'Utilisateur Délégué dans quel contexte, dans quelles applications et dans quelles limites administratives, contractuelles, commerciales et financières ce dernier est autorisé à utiliser le Service Souscrit; LuxTrust ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'utilisation par un Utilisateur Délégué à des fins non-autorisées par l'Utilisateur;
- (f) est responsable vis-à-vis de LuxTrust et des tiers, entendus comme toute personne non partie au Contrat, des erreurs et des fraudes qu'il, ou le cas échéant que l'Utilisateur Délégué, a commises au moyen du Service Souscrit, ainsi que de la Compromission volontaire ou involontaire par l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué du Dispositif ou des Codes d'Accès;
- (g) s'engage à utiliser le Service Souscrit de manière conforme au Contrat, aux Procédures et aux directives communiquées régulièrement par LuxTrust et/ou l'Autorité d'Enregistrement;
- (h) s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de prévenir toute Compromission du Service Souscrit;
- (i) est seul responsable de la mise en place, de la maintenance et de l'évolution d'une infrastructure technique (y inclus les solutions logicielles et matérielles) de nature à permettre un usage du Service Souscrit conforme au Contrat;
- (j) lorsqu'un Service Souscrit a été Bloqué, en cas de Dispositif défectueux ou en cas de résiliation du Contrat, l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué, s'engage:
- (i) à rendre illisible ou inutilisable la puce de la Smartcard ou du Signing Stick en la découpant; et
  - (ii) à restituer à LuxTrust le Dispositif (rendu inutilisable conformément au point ci-dessus s'agissant d'une Smartcard ou d'un Signing Stick).

### 5.3 Dérivation de Certificat

Pour LuxTrust, la Dérivation de Certificat consiste à générer, pendant une session de signature, un certificat dérivé du Certificat principal de l'Utilisateur ou de l'Utilisateur Délégué, permettant à plusieurs documents d'être signés successivement dans le respect des Procédures, des CP/CPS et des standards ETSI EN 319 411-1.

#### 5.3.1 Acceptation de la dérivation :

Avant chaque dérivation, l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué doit former son acceptation de manière explicite, selon les exigences en place, par un acte volontaire matérialisé en cliquant sur « Accepter et Continuer » accompagné du texte d'acceptation affiché, qui peut être refusé par « Refuser et Quitter ».



L'Utilisateur doit utiliser la dérivation dans le respect des CGV, des Procédures et des CP/CPS, afin de vérifier les informations affichées avant chaque session, afin d'informer tout Utilisateur Délégué et afin d'assurer un environnement technique sécurisé.

#### 5.3.2 Enregistrement et conservation des preuves :

LuxTrust enregistre systématiquement l'horodatage (*timestamp*), l'identifiant du Certificat d'origine utilisé par l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué, la version des CGV, le texte affiché et l'identifiant du certificat dérivé, et garde ces preuves pendant une période de 10 ans selon notre politique de conservation des données.

La dérivation est utilisée sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur et de l'Utilisateur Délégué dans le respect de l'Article 5.2 ci-dessus, toute utilisation frauduleuse ou non conforme engage leur responsabilité à l'égard de LuxTrust et des tiers.

## 6. DONNEES PERSONNELLES

6.1 L'Utilisateur et l'Utilisateur Délégué sont informés que LuxTrust traite les Données Personnelles les concernant dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables, des normes industrielles et autres exigences applicables qui se rapportent de quelque manière que ce soit à la protection de la vie privée, à la protection des données, à la confidentialité ou à la sécurité des Données Personnelles et s'appliquent à la livraison des Services Souscrits, y compris les directives et règlements de l'Union européenne régissant la protection des données à caractère personnel, et notamment le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, tel qu'il peut être remplacé, modifié ou réadopté (ci-après « RGPD »).

Les Données Personnelles sont traitées conformément à la politique de protection des données personnelles de LuxTrust qui peut être consultée à tout moment sur: <https://luxtrust.com/fr/protection-des-donnees>.

Cette politique de protection des Données Personnelles doit être lue en parallèle avec les Conditions Générales, comme elle décrit la manière dont LuxTrust collecte, utilise et protège les Données Personnelles relatives aux Utilisateurs ou Utilisateurs Délégués dans le cadre du Contrat conclu et des Services Souscrits avec LuxTrust.

## 7. REDEVANCE

Les Redevances applicables au Service Souscrit peuvent être consultées à tout moment sur <https://www.luxtrust.com/fr/particuliers/commander-mon-produit> ou <https://www.luxtrust.com/fr/professionnels/commander-un-produit-professionnel>. LuxTrust peut modifier les Redevances à tout moment, conformément aux dispositions de l'article 10.

## 8. PLATEFORME IDKEEP

8.1 LuxTrust a conçu la plateforme IDKEEP afin de permettre aux Utilisateurs finaux de garder le contrôle sur leurs données et sur le partage de ces données avec des Prestataires de services tiers en ligne, en aidant ces derniers à gérer efficacement le Consentement et à valider les données des Utilisateurs finaux, permettant ainsi des transactions en ligne sécurisées, tandis que la Plateforme permet également la création d'un marché de données sécurisé entre les Prestataires de services et les Utilisateurs finaux .

8.2 Les conditions contractuelles applicables à la plateforme IDKEEP sont énoncées à l'Annexe 2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA PLATEFORME IDKEEP.



8.3 La plateforme IKDEEP est disponible via LuxTrust Mobile.

## 9. DUREE DU CONTRAT ET RESILIATION

9.1 Le Contrat prend effet à la date indiquée sur le Bon de commande et est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter de la Date d'initialisation. À l'issue de cette période, le Service souscrit peut être renouvelé par l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué ou par l'Autorité d'enregistrement sur autorisation documentée de l'Utilisateur ou de l'Utilisateur Délégué. Ils seront invités à le faire par LuxTrust par l'un des moyens de communication visés à l'article 11.2 ou par l'Autorité d'enregistrement (par exemple via un site Internet ou un site de banque en ligne) au moins un (1) mois à l'avance. Afin d'éviter toute interruption du Service souscrit, le Renouvellement doit être effectué dans les délais indiqués dans cette invitation. Lors du Renouvellement, le Service souscrit préexistant prendra fin immédiatement, sans remboursement ni compensation, dès l'entrée en vigueur du nouveau Service souscrit. Le Contrat est alors prolongé pour une période de trois (3) ans à compter de ce Renouvellement. LuxTrust se réserve également le droit de procéder à un Renouvellement dans des cas exceptionnels pour des raisons techniques ou de sécurité. En cas de Mise à niveau du Certificat du Service souscrit, conformément au processus de modification d'un Service souscrit, tel que prévu à l'article 10, le Contrat est prolongé pour une période de trois (3) ans à compter de la Mise à niveau du Certificat.

9.2 LuxTrust est légalement en droit de résilier le Contrat pour des raisons justifiées, y compris, mais sans s'y limiter, des changements réglementaires, des décisions supra-contractuelles de l'autorité de régulation, des problèmes de sécurité, des contraintes techniques ou l'interruption du Service souscrit, à tout moment et sans recours aux tribunaux, moyennant un préavis écrit d'un (1) mois, envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette résiliation ne donne droit à aucune indemnité pour l'Utilisateur, à l'exception du remboursement des frais payés d'avance au prorata temporis.

9.3 Inexécution fautive.

En cas de non-respect par l'une des Parties d'une des dispositions du Contrat auquel la Partie fautive n'aura pas remédié dans le délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure au moyen d'un des modes de communication visés à l'article 11.2, cette dernière pourra résilier le Contrat avec effet immédiat, de plein droit, sans recours aux tribunaux, à l'issue de ce délai. Dans ce cas, la résiliation par LuxTrust n'ouvre aucun droit à réparation, ni à remboursement à l'Utilisateur.

9.4 Résiliation automatique.

Si non renouvelé, le Contrat est automatiquement résilié avec effet immédiat, de plein droit, sans recours aux tribunaux, et sans mise en demeure préalable un (1) mois à compter du Blocage ou de l'expiration du dernier Service Souscrit.

9.5 Conséquences de la résiliation du Contrat.

Au jour effectif de la résiliation du Contrat, LuxTrust procédera avec effet immédiat au Blocage de tous les Services Souscrits encore en cours de validité émis dans le cadre du Contrat.

## 10. RESPONSABILITE DE LUXTRUST

10.1 LuxTrust décline toute responsabilité quant au bon fonctionnement, à la disponibilité ou à la sécurité des Services souscrits dans les cas où la fourniture de ces Services dépend de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les Autorités d'enregistrement, les prestataires de services d'identification ou les entités équivalentes, ou tout autre sous-traitant engagé pour fournir des services en relation avec les présentes Conditions générales. Tout remplacement d'un Appareil défectueux (à l'exclusion des appareils intelligents de l'Utilisateur) ou d'un Service souscrit est à la seule discrétion de LuxTrust et sous réserve de la disponibilité des stocks. Ce remplacement ne s'applique pas lorsque le défaut est causé, directement ou indirectement, par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué, le Destinataire ou tout tiers. En cas de Dispositifs défectueux, le remplacement est soumis au retour du

Dispositif défectueux par l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué, aux frais et aux risques de l'Utilisateur, en particulier si les mesures visant à rendre le Dispositif illisible ou inutilisable n'ont pas été prises conformément à l'article 5.2(j)(i). LuxTrust ne sera pas responsable de tout retard ou échec dans le traitement d'une demande de remplacement dû à des prestataires de services tiers.

10.2 La responsabilité de LuxTrust est expressément exclue pour toute conséquence directe ou indirecte de l'un des éléments suivants :

- a) les actes et mesures pris par LuxTrust conformément aux termes du Contrat et aux Procédures applicables et/ou à toute instruction ou exigence imposée par une autorité compétente, une Autorité d'enregistrement ou tout fournisseur tiers nécessaire à la fourniture des Services souscrits (par exemple en ce qui concerne le Blocage ou la Suspension des Services souscrits), ainsi que l'exercice par LuxTrust de ses droits et prérogatives en vertu du Contrat ;
- b) le manque de compatibilité ou d'interopérabilité entre le Service souscrit, y compris le Dispositif et les équipements, applications, Procédures ou infrastructures de l'Utilisateur, de l'Utilisateur Délégué ou du Destinataire ou de tout tiers non partie au Contrat ;
- c) tout dysfonctionnement, défaillance ou interruption du Service souscrit due à des problèmes indépendants de la volonté de LuxTrust, y compris les défaillances de services tiers, les perturbations dans les processus d'identification externes, toute détérioration, altération ou destruction du ou des Dispositifs ou supports via lesquels le Service souscrit est fourni, en particulier, mais sans s'y limiter, en cas d'exposition à des champs magnétiques ;
- d) toute indisponibilité, retard ou défaillance des Services souscrits à la suite d'une Suspension, d'un Blocage ou d'un Renouvellement autorisé au titre du Contrat (en particulier les actions, mesures ou décisions prises par des tiers auxquels LuxTrust fait appel) ;
- e) toute défaillance de sécurité causée ou facilitée par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué, le Destinataire ou tout tiers non partie au Contrat et, plus généralement, toute défaillance de sécurité non directement imputable à LuxTrust ;
- f) la divulgation non autorisée de codes d'accès tels que le code PIN ou le mot de passe du serveur de signature par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué, le Destinataire ou tout tiers et le non-respect des recommandations relatives à la longueur requise des mots de passe ;
- g) tout acte ou omission frauduleux, négligent ou fautif commis par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué, le Destinataire ou tout tiers ;
- h) toute indisponibilité ou tout dysfonctionnement des systèmes ou réseaux de communication électronique ou des infrastructures (y compris l'accès à Internet, les réseaux mobiles et les services basés sur le cloud) échappant au contrôle raisonnable de LuxTrust ;
- i) toute indisponibilité des Services souscrits liée à la maintenance de routine, aux réparations d'urgence, aux mises à jour, aux correctifs, aux mises à niveau des systèmes LuxTrust, aux mesures de conformité réglementaire mises en œuvre par LuxTrust ou tout fournisseur tiers ou, en cas de panne soudaine ou de risque imminent pour la sécurité des systèmes LuxTrust ;
- j) l'incapacité de l'Utilisateur à déchiffrer ou à récupérer des données chiffrées en raison de la perte, de la compromission ou de l'indisponibilité de clés privées ou d'identifiants d'authentification ;
- k) toute information incorrecte, obsolète, incomplète ou trompeuse fournie par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué ou le Destinataire, y compris, mais sans s'y limiter, les détails d'inscription, la vérification d'identité ou les coordonnées ; et
- l) toute utilisation des Services souscrits par un tiers non autorisé en raison de la perte, de la fraude, du vol, du piratage, du phishing ou de toute autre forme d'accès non autorisé aux données ou aux appareils de l'Utilisateur ;

10.3 Dans tous les cas où la responsabilité de LuxTrust n'est pas exclue en vertu du Contrat, la responsabilité de LuxTrust et des Autorités d'Enregistrement est :

- a) strictement limitée, que ce soit sur un fondement contractuel ou extracontractuel, en principal, intérêts et frais, à un montant de dix mille euros (EUR 10 000) par an par Smartcard, de cinq mille euros (EUR 5 000) par an par Signing Stick et de deux mille cinq cents euros (EUR 2 500) par an par Certificat Signing Server, pour tout dommage direct prouvé; et

- b) expressément exclue pour tout dommage indirect ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, de revenus, de clientèle, de données, d'opportunités commerciales ou les réclamations de tiers, même si LuxTrust a été informée de la possibilité de tels dommages.

10.4 Dans le cas où l'Utilisateur Délégué, le destinataire ou tout tiers subirait un préjudice dans l'une des circonstances visées à l'article 10.2 et engagerait ensuite une action en responsabilité contre LuxTrust, l'utilisateur remboursera intégralement LuxTrust, l'indemniser et la dégagera de toute responsabilité quant aux conséquences de ces poursuites, y compris, mais sans s'y limiter, le remboursement à LuxTrust de tout dommage et intérêt éventuellement jugé à l'encontre de LuxTrust en relation avec toute transaction, ainsi que tous les frais de justice et d'avocat engagés dans le cadre de toute action en justice ou de tout règlement.

10.5 Dans le cadre de la fourniture du Service Souscrit, LuxTrust se réserve le droit de recourir aux services de tiers et à des Autorités d'Enregistrement agissant comme mandataires ou sous-traitants de LuxTrust. L'Utilisateur reconnaît et accepte que le montant prévu à l'article 9.3 constitue l'intégralité de la responsabilité de LuxTrust et de ses partenaires (y inclus l'Autorité d'Enregistrement) à son égard en relation avec l'objet du Contrat et renonce par avance à exercer tout recours en responsabilité à l'encontre des partenaires de LuxTrust.

10.6 L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que LuxTrust puisse faire appel à des sous-traitants, des prestataires tiers et des autorités d'enregistrement dans le cadre de la prestation des Services souscrits. LuxTrust ne saurait être tenue responsable des actes, omissions, erreurs ou défaillances imputables à ces tiers. Les limitations de responsabilité énoncées à l'article 10.3 s'appliquent à LuxTrust, à ses filiales, partenaires, sous-traitants et à tout prestataire de services tiers impliqué dans l'exécution du Contrat.

10.7 LuxTrust décline toute responsabilité pour toute réclamation découlant de ou liée à un prestataire de services tiers ou un sous-traitant (y compris, mais sans s'y limiter, les autorités d'enregistrement et les prestataires de services d'identification). L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que toute réclamation de ce type doit être adressée uniquement aux tiers concernés, sans recours contre LuxTrust. L'Utilisateur renonce en outre à tout droit d'intenter une action contre LuxTrust en relation avec les actes, omissions ou défaillances de ces tiers.

10.8 L'article 10 (« RESPONSABILITÉ DE LUXTRUST ») restera en vigueur après la résiliation des présentes Conditions générales et la résiliation du Contrat.

## 11. MODIFICATION DU CONTRAT ET DES SERVICES SOUSCRITS

11.1 Le Contrat ou le Service Souscrit peut être modifié à tout moment :

(a) moyennant le commun accord des deux Parties, au moyen en cas de modification du Contrat d'un avenant écrit; ou

(b) unilatéralement par LuxTrust, selon la procédure suivante :

- (i) LuxTrust notifie l'Utilisateur, par au moins un (1) des modes de communication prévus à l'article 11.2 ou tout autre mode de communication déterminé par LuxTrust, du changement à intervenir;
- (ii) l'Utilisateur dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la notification mentionnée au point (i) pour : en cas de modification du Contrat, résilier le Contrat en informant LuxTrust par courrier recommandé avec accusé de réception et obtenir remboursement des Redevances préalablement payées au prorata temporis ou, en cas de modification du Service Souscrit, soit résilier le Contrat aux mêmes conditions soit, lorsque cette faculté est proposée, refuser la modification auquel cas le Service Souscrit ne sera pas modifié;

- (iii) à défaut de résiliation par l'Utilisateur ou à défaut de refus des modifications du Service Souscrit, les modifications entreront en vigueur un (2) mois à compter de la notification mentionnée au point (i) et l'Utilisateur sera présumé avoir donné son accord auxdites modifications.

11.2 Le délai de deux (2) mois prévu en cas de modification unilatérale du Contrat ou du Service Souscrit peut être réduit à condition que : (i) cette réduction soit nécessaire pour assurer le respect d'obligations légales ou réglementaires et (ii) la durée du délai tel que réduit soit communiquée à l'Utilisateur.

11.3 LuxTrust se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales à tout moment, ce que les Utilisateurs reconnaissent et acceptent. La dernière version sera toujours disponible sur Repository | LuxTrust S.A.. En continuant à utiliser les Services souscrits après la date d'entrée en vigueur d'une version mise à jour, l'Utilisateur accepte d'être lié par les Conditions générales révisées. Si l'Utilisateur n'accepte pas les Conditions générales mises à jour, il doit immédiatement cesser d'utiliser les Services.

## 12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1 Modes de communication pour Bloquer, Suspendre ou Réactiver le Service Souscrit, si applicable: Toute demande de Blocage, Suspension ou Réactivation du Service Souscrit doit être effectuée exclusivement par l'un des moyens ci-dessous:

- (a) soit en ligne, en suivant la procédure indiquée sur le site Internet de LuxTrust (<https://luxtrust.com/fr/my-luxtrust/mon-certificat/revoquer-definitivement>);
- (b) soit par téléphone, en contactant le Helpdesk (sous le numéro + 352 24 550 550) et au moyennes "questions d'identification" définies lors de l'enregistrement;
- (c) soit au guichet d'une quelconque Autorité d'Enregistrement; la liste des guichets est disponible sur le site Internet de LuxTrust <http://www.luxtrust.com/fr>;
- (d) soit, exclusivement pour les Utilisateurs professionnels, par envoi d'une demande (par exemple un courrier électronique) électroniquement signée par le détenteur du Certificat.

L'article 11.1. n'est pas applicable aux Certificats Courte Durée.

12.2 Communication entre Parties : Pour toute communication non liée au Blocage, la Suspension ou la réactivation d'un Service Souscrit et hormis le cas où le Contrat en dispose autrement, toute communication entre Parties dans le cadre du Contrat sera valablement faite si elle est effectuée par les moyens suivants :

- (a) par courrier postal, à l'adresse suivante, présumé avoir été reçu trois (3) Jours Ouvrables après la date d'envoi:

- (i) pour LuxTrust: L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'activités, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) pour l'Utilisateur: cf. Bon de Commande;

- (b) par courrier électronique, signé à l'aide du certificat électronique de l'émetteur, à l'adresse suivante, présumé avoir été reçu quatre (4) Heures Ouvrables après l'envoi:

- (i) pour LuxTrust: [info@luxtrust.lu](mailto:info@luxtrust.lu) ;
- (ii) pour l'Utilisateur: cf. Bon de Commande; et

(c) par télécopie, au numéro suivant, présumée avoir été reçue quatre (4) Heures Ouvrables après l'envoi: pour LuxTrust +352 26 68 15-789;

(d) par SMS envoyé par LuxTrust à ses Utilisateurs;

### 12.3. Intégrité et confidentialité des communications électroniques

Par défaut, les e-mails ou autres types de communications électroniques à travers l'Internet ne sont pas sécurisés. LuxTrust ne peut garantir l'intégrité et l'origine des communications électroniques, à moins qu'ils n'aient été dûment signés numériquement. La confidentialité des courriers électroniques ne peut être garantie que s'ils sont chiffrés correctement à l'aide d'un certificat électronique. Il est recommandé de s'assurer que les courriers électroniques soient analysés par un logiciel détectant les virus informatiques.

### 12.4. Propriété intellectuelle.

Rien dans ces Conditions Générales ne doit être interprété comme transférant un droit de propriété intellectuelle de LuxTrust à un Utilisateur, Utilisateur Délégué ou autre personne.

## 13. DEFINITIONS

### **Autorité d'Enregistrement**

Entité désignée par LuxTrust pour agir en tant qu'autorité d'enregistrement et effectuer les processus liés à l'enregistrement de l'Utilisateur, ainsi qu'à certaines actions visées au Contrat.

### **Blocage (ou Bloquer)**

Procédure initiée par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué ou LuxTrust selon laquelle il est mis fin de manière immédiate, irrévocable et définitive à la validité du Service Souscrit. Le Blocage du Service Souscrit qui comprend un Certificat entraîne automatiquement l'inscription du Certificat Bloqué sur les Listes de Révocation.

### **Bon de Commande**

Document émis par l'Autorité d'enregistrement et soumis à LuxTrust ou émis par LuxTrust, précisant le nom et les coordonnées de l'utilisateur qui a demandé des services à LuxTrust.

### **Certificat**

Désigne soit un certificat d'authentification et de signature et/ou un certificat de cachet électronique.

### **Certificat à court terme**

Certificat à distance émis pour une courte période de validité et à usage unique. Ce certificat ne peut être utilisé que pour un seul processus de signature (par exemple, pour signer numériquement un ensemble de documents/contrats). Grâce à sa courte période de validité, ce type de certificat n'a pas besoin d'être révoqué ou suspendu.

### **Certificat pour authentification et signature**

Fichier électronique contenant des éléments d'identification de l'Utilisateur, respectivement de l'Utilisateur Délégué, notamment sa clé publique, et signé électroniquement par LuxTrust.

### **Certificat société pour cachet électronique**

Fichier électronique contenant des éléments d'identification de l'Utilisateur (entreprise ou entité morale), notamment sa clé publique, et signé électroniquement par LuxTrust.

### **Certificat Courte Durée**

Certificat à distance délivré pour une courte période de validité et pour un usage unique. Ce Certificat ne peut être utilisé que pour un seul processus de signature (par exemple, pour signer numériquement un ensemble de documents/contrats). Grâce à sa courte période de validité, ce type de certificat n'a pas besoin d'être révoqué ou suspendu.

**Cachet électronique**

Données sous forme électronique, qui sont jointes ou associées logiquement à d'autres données sous forme électronique pour garantir l'origine et l'intégrité de ces dernières.

**Compromission**

Divulgaration ou suspicion de divulgation ou de perte des Dispositifs et/ou des Codes d'Accès et/ou d'une clé privée et conduisant à une possible perte de confidentialité et/ou d'intégrité des éléments concernés.

**Contrat**

Ensemble des documents contractuels en relation avec la fourniture des Services Souscrits ayant reçu l'accord des Parties et qui est composé en ordre décroissant hiérarchique du Bon de Commande et des Conditions Générales et les éventuelles annexes des Conditions Générales, en vigueur à tout moment.

**CP (Certificate Policy)**

Politique de certification suivie par LuxTrust. La CP, qui peut être modifiée unilatéralement par LuxTrust de temps en temps, peut être consultée à tout moment sur le site Internet de LuxTrust (<https://www.luxtrust.com/fr/repository>).

**CPS (LuxTrust Certification Practice Statement Summary)**

Modalités applicables à la fourniture des Services Souscrits et/ou de Certificats par LuxTrust. Les CPS, qui peuvent être modifiées unilatéralement par LuxTrust de temps en temps et doivent être consultées à tout moment par l'Utilisateur et l'Utilisateur Délégué (<https://www.luxtrust.com/fr/repository>).

**Codes d'Accès**

Informations strictement confidentielles et personnelles de l'Utilisateur ou de l'Utilisateur Délégué, permettant l'utilisation du Service Souscrit conjointement avec le Dispositif. L'Utilisateur est responsable de la conservation des Codes d'Accès par lui ainsi que par l'Utilisateur Délégué dans des conditions de nature à éviter leur Compromission. L'Utilisateur et l'Utilisateur Délégué peuvent modifier certains Codes d'Accès, tels que le PIN ou le mot de passe Signing Server et sont invités à le faire régulièrement. Chaque Utilisateur Délégué est responsable, sous la responsabilité de l'Utilisateur, de conserver ses Codes d'Accès strictement confidentiels, y inclus à l'égard de l'Utilisateur et des éventuels autres Utilisateurs Délégués.

Le mot de passe Signing Serveur doit comporter entre 6 et 10 caractères contenant des lettres minuscules, majuscule et des chiffres. L'Utilisateur et l'Utilisateur délégué doivent respecter ce critère de robustesse lors de la définition/changement du mot de passe Signing Server.

**Date d'Initialisation**

Selon le Service Souscrit, la date de production du Service Souscrit renseignée dans l'envoi du Dispositif ou des Codes d'Accès.

**Dérivation de certificat**

Procédure par laquelle LuxTrust génère, pour une session de signature spécifique, un certificat dérivé lié au certificat principal de l'utilisateur ou de l'utilisateur mandataire, permettant la signature successive de plusieurs documents. La dérivation nécessite l'acceptation explicite de l'utilisateur ou de l'utilisateur mandataire

**Destinataire**

Tiers destinataire d'un document signé par l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué au moyen du Certificat ou d'une transaction validée au moyen du Certificat.

**Dispositif**

Smartcard, Signing Stick, Token, LuxTrust Mobile ou tout autre moyen (hardware ou software) permettant à LuxTrust de fournir les Services Souscrits, y compris les services complémentaires tel qu'un Certificat. Le Dispositif demeure la propriété de LuxTrust, sauf si un appareil, tel qu'un smartphone ou une tablette est utilisé.

**Données Personnelles**

Ces termes font référence au concept de « données à caractère personnel » au sens de la législation en matière de protection des données, c'est-à-dire toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (Voir article 6.1 ou la politique de protection des données personnelles de LuxTrust).

**eIDAS**

Règlement (UE) n° 910/2014 relatif à l'identification électronique, tel que modifié.

**Heures Ouvrables**

Heures d'un Jour Ouvrable comprises entre 08.00 heures et 17.00 heures.

**Identification à distance**

Signifie l'identification en ligne d'un Utilisateur, sans sa présence physique. C'est une alternative, entre autres, à l'identification physique en face à face des Utilisateurs. La valeur juridique de l'Identification à distance peut être équivalente à l'identification physique en face à face, selon la solution utilisée pour effectuer cette Identification à distance, dans la mesure où cette méthode est reconnue par le régulateur national. Le règlement eIDAS permet au LuxTrust de délivrer un Certificat LuxTrust basé sur l'Identification à distance.

**Jour Ouvrable**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi non fériés au Grand-Duché de Luxembourg.

**Listes de Révocation**

Listes de Certificats Bloqués (et donc non utilisables) émises périodiquement par LuxTrust et accessible sur son site Internet <https://www.luxtrust.com/fr/repository> (« Liste de revocation »).

**LuxTrust Mobile**

Dispositif logiciel qui fonctionne sur un smart device tel qu'un smartphone ou tablette.

**Procédures**

Signifie les procédures techniques définies au point (D) du préambule page 1. Il est fortement recommandé à l'Utilisateur et à l'Utilisateur Délégué de prendre connaissance des Procédures alors que celles-ci sont susceptibles d'affecter la manière dont les Services Souscrits sont mis à disposition ou doivent être utilisés.

**Mise à Niveau**

La mise à niveau (ou upgrade) d'un Certificat concerne le passage du Certificat au niveau « qualifié » tel que défini par eIDAS. Le niveau du Certificat existant pour le Service Souscrit est décrit sur le Bon de Commande ou sur le site web de LuxTrust.

**Réactivation (ou Réactiver)**

Signifie la Procédure selon laquelle l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué ou LuxTrust procède à la Réactivation d'un Service Souscrit et/ou d'un Certificat qui fait l'objet d'une Suspension.

**Redevance**

Montants dus par l'Utilisateur au titre de la fourniture des Services Souscrits.



**Renouvellement**

Procédure selon laquelle un Utilisateur, ou le cas échéant un Utilisateur Délégué, peut Renouveler son Service Souscrit lorsque la date de validité de ce dernier arrive à expiration. Dans le cas de Services Souscrits utilisant des Certificats, l'opération de Renouvellement permet d'effectuer un « re-key » du Certificat, ou encore de recevoir un Certificat dont les données initiales de création restent constantes, mais dont la clé change.

**Service Souscrit**

Combinaison des services, des Dispositifs, des Codes d'Accès et le cas échéant les services optionnels (tel que le Certificat) visés au Bon de Commande et qui font l'objet du Contrat. Dans les Conditions Générales, le Service Souscrit désigne tant la combinaison des éléments qui le composent que chaque élément pris individuellement.

**Signature électronique**

Données sous forme électronique, qui sont jointes ou associées logiquement à d'autres données sous forme électronique et que le signataire utilise pour signer.

**Signing Stick**

Dispositif qui consiste en un stick USB (ou appareil similaire) intégrant une Smartcard.

**Smartcard**

Dispositif qui consiste en une carte à puce (ou support similaire) contenant deux (2) clés privées ainsi que les deux (2) Certificats qui y sont relatifs: une (1) clé pour les signatures électroniques et une (1) clé pour les autres opérations telles que des authentifications.

**Suspension (ou Suspendre)**

Procédure initiée par l'Utilisateur, l'Utilisateur Délégué ou LuxTrust selon laquelle la validité du Service Souscrit est suspendue, ce qui empêche tout usage du Service Souscrit jusqu'à la Réactivation par LuxTrust ou par l'Utilisateur, respectivement l'Utilisateur Délégué, selon les modalités prévues au Contrat et dans les Procédures.

**Token**

Dispositif qui génère périodiquement un nouveau mot de passe requis pour l'utilisation du compte Signing server.

**Utilisateur**

Voir article 1.1. Le terme Utilisateur dans les Conditions Générales est équivalent au terme "subscriber" dans la spécification technique ETSI EN 319 411-1 dernière version applicable.

**Utilisateur Délégué**

Personne physique autorisée par et sous la responsabilité de l'Utilisateur à utiliser un Service Souscrit (en ce compris le Cachet Electronique) émis pour le compte de l'Utilisateur (qui est généralement l'employeur de l'Utilisateur Délégué). L'Utilisateur doit formellement autoriser LuxTrust à fournir un Service Souscrit à l'Utilisateur Délégué et informer ce dernier de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du Contrat.

Le Service Souscrit attribué à un Utilisateur Délégué reste valide et est Renouvelé ou réactivé automatiquement jusqu'à son Blocage par l'Utilisateur ou l'Utilisateur Délégué.

L'Utilisateur Délégué est la seule personne habilitée à connaître les Codes d'Accès associés au Dispositif qui lui ont été remis afin d'utiliser le Service Souscrit. L'Utilisateur Délégué agit toujours pour le compte et sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

Le terme Utilisateur Délégué dans les Conditions Générales est équivalent au terme “subject” dans la spécification technique ETSI EN 319 411-1 dernière version applicable.

#### **Utilisateur Délégué pour cachet électronique**

Personne physique autorisée par et sous la responsabilité de l'Utilisateur à utiliser un Service Souscrit émis pour le compte de l'Utilisateur (qui est généralement l'employeur de l'Utilisateur Délégué). L'Utilisateur doit informer l'Utilisateur Délégué de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du Contrat et de définir une politique d'utilisation du Certificat de personne morale pour cachet électronique telle que définie à l'article 5.2 (e) ainsi que des mesures pour éviter toute Compromission telles que décrite à l'article 5.2 (h).

Le Service Souscrit attribué à un Utilisateur reste valide et est Renouvelé ou réactivé jusqu'à son Blocage par l'Utilisateur. L'Utilisateur Délégué agit toujours pour le compte et sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

### **14. PLAINTES, LITIGES, LANGUE ET LOI APPLICABLE**

14.1 Toute plainte concernant les Services peut être adressée à LuxTrust aux coordonnées mentionnées à l'article 11.2.

14.2 Le Contrat est régi par le droit luxembourgeois.

14.3 En cas de divergences ou d'incohérences entre les différentes versions linguistiques des conditions générales de ventes, la version française prévaudra et sera considérée comme la version faisant autorité.

14.4 Les Parties s'engagent à soumettre tout litige en relation avec le Contrat aux tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg exclusivement. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur a son siège social ou son domicile hors du territoire du Luxembourg, LuxTrust peut toutefois agir devant la juridiction territorialement compétente du siège social ou du domicile de l'Utilisateur. Si l'Utilisateur est un consommateur résidant hors du Luxembourg, la présente clause ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse, en vertu et dans les limites prévues dans les Règlements européens applicables, saisir un tribunal de son pays de résidence ou invoquer le bénéfice de dispositions de la loi nationale de son lieu de résidence.

## Annexe

### ANNEXE 1 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU CERTIFICAT

#### 1. GENERALITES

Certains Services Souscrits peuvent comprendre, selon les cas, un ou plusieurs Certificats qui font alors partie intégrante du Service Souscrit. Les dispositions spécifiques de la présente annexe s'appliquent dès lors que le Service Souscrit comprend un Certificat, sans préjudice des dispositions spécifiques au Certificat indiquées par ailleurs dans les Conditions Générales.

Conformément au Règlement eIDAS, ainsi qu'aux standards ETSI auxquels sont soumis les Services Souscrits lorsque ces derniers comportent des Certificats, LuxTrust publie les Procédures techniques contenues dans les CP et les CPS, qui sont librement accessibles sur le site Internet de LuxTrust (<https://www.luxtrust.com/fr/repository>).

Bien que ces documents soient essentiels dans la description et la gouvernance des politiques de certification, ainsi que de la description des pratiques de LuxTrust (l'autorité de certification), les utilisateurs de l'infrastructure LuxTrust peuvent rencontrer des difficultés liées à la complexité des concepts associés.

Sans préjudice des Procédures et afin de permettre à l'Utilisateur, ou le cas échéant à l'Utilisateur Délégué de comprendre et de pouvoir prendre des décisions informées, LuxTrust a publié la déclaration des pratiques de l'infrastructure sous le lien suivant : <https://www.luxtrust.com/fr/repository> (sous la rubrique « PKI Disclosure Statements »).

#### 2. CERTIFICATIONS

Les services qualifiés de LuxTrust sont enregistrés dans la liste de confiance : <https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/liste-confiance.html> et certifiés sur base de l'eIDAS.

L'organisme d'évaluation de la conformité doit être accrédité selon les exigences formulées par l'organe de contrôle national et les standards applicables.

## ANNEXE 2 - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA PLATEFORME IDKEEP

### DÉFINITIONS

**Attributs** : tout (ensemble de) document ou donnée (à caractère personnel) fourni(s) par un Utilisateur final (p. ex. ses coordonnées) sur un Service spécifique.

**Consentement** : tout consentement conforme à l'art.4 (11), et à l'art.7 du RGPD pour les données à caractère personnel et à l'art.9 (2) (a) du RGPD pour toute catégorie particulière de données à caractère personnel.

**Déclaration de confidentialité** : Déclaration de confidentialité émise par un Prestataire de services applicable à un Service spécifique.

**Identifiant personnel** : un compte de personne physique dans la Plateforme IDKeep.

**Inscription** : procédure consistant pour un utilisateur à (i) s'authentifier à l'aide d'un dispositif LuxTrust et à (ii) accepter les présentes Conditions générales d'utilisation et prendre connaissance de la Politique de confidentialité d'IDKeep avant de pouvoir agir en tant que Prestataire de services ou Utilisateur final.

**Période de traitement** : période pendant laquelle le Prestataire de services a un accès continu aux données des Utilisateurs finaux stockées sur la Plateforme.

**Période post-traitement** : période suivant la fin de la Période de traitement et précédant la résiliation de l'instance de service et son passage à un état suspendu dans lequel les données des Utilisateurs finaux ne sont plus accessibles de manière continue. Pendant cette période, le Prestataire de services aura toujours accès aux données des Utilisateurs finaux demandées pendant la Période de traitement, mais il ne pourra plus voir les mises à jour (le cas échéant) des données des Utilisateurs finaux sur la Plateforme.

**Plateforme** : la plateforme en ligne IDKeep de LuxTrust, disponible soit sur le site web suivant, soit via l'application mobile.

**Politique de confidentialité IDKeep** : la Politique de confidentialité publiée par LuxTrust et applicable à la Plateforme disponible

**Prestataire de services** : toute personne morale utilisant la Plateforme afin de créer un Service spécifique dans un contexte interentreprises et/ou entre entreprises et consommateurs afin de recevoir des Attributs d'un Utilisateur final.

**Règles spécifiques** : tout ensemble de règles qui s'appliquent à un Attribut connexe demandé par un Prestataire de services dans le cadre d'un Service spécifique.

**Responsable du traitement** : toute personne physique ou morale, autorité publique, agence ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel au sens du RGPD.

**RGPD** : le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, tel qu'il peut être modifié ou complété de temps à autre, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).

**Service de données personnelles** : le service par défaut pour chaque Identifiant personnel dans la plateforme.

**Service spécifique** : toute page créée par un Prestataire de services sur la Plateforme afin de collecter des Attributs auprès des Utilisateurs finaux.

**Sous-traitant** : toute personne physique ou morale, autorité publique, agence ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement au sens du RGPD.

**Utilisateurs** : ensemble des personnes qui s'authentifient et s'inscrivent sur la plateforme, c'est-à-dire les Utilisateurs finaux et les Prestataires de services qui utilisent la Plateforme.

**Utilisateur final** : toute personne physique inscrite sur la Plateforme (à l'aide d'un Identifiant Personnel) capable de fournir les Attributs au Prestataire de services par le biais d'un Service spécifique préalablement souscrit.

## **SECTION 1 : PARTIE GÉNÉRALE**

*Cette section s'applique à tous les Utilisateurs de la Plateforme.*

### **ARTICLE 1 : OBJET**

1.1 Les présentes Conditions d'utilisation sont directement émises par LuxTrust SA, L-8308 Capellen, 13-15 Parc l'activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112233 (ci-après «LUXTRUST») et ont pour objet, d'une part, de définir les Services mis à disposition par la Plateforme de LUXTRUST et, d'autre part, d'établir les Conditions d'utilisation de ces Services.

1.2 Les Services proposés sur la Plateforme sont destinés exclusivement aux Utilisateurs agissant à des fins commerciales dans un contexte interentreprises et entre entreprises et consommateurs. Pour utiliser la Plateforme en tant qu'Utilisateur final ou Prestataire de services, les Utilisateurs doivent disposer d'un Identifiant personnel (pour les personnes physiques) et donc être déjà clients de LUXTRUST et avoir accepté les Conditions générales et la Procédure de résolution des litiges disponibles sur la page d'accueil du site Internet de LUXTRUST (<https://repository.luxtrust.com>) et la Politique de confidentialité de LUXTRUST relative aux Conditions générales également disponible sur la page d'accueil de LUXTRUST (<https://privacy-policy.luxtrust.com>).

1.3 La Plateforme peut être utilisée par tout Utilisateur souhaitant recourir aux Services de LUXTRUST pour des transactions entre entreprises et/ou entre entreprises et consommateurs.

1.4 Les Utilisateurs et LUXTRUST sont désignés collectivement comme les **Parties** et individuellement comme une **Partie**.

### **ARTICLE 2 : ACCEPTATION**

2.1. L'accès à la Plateforme est soumis à l'acceptation sans réserve des présentes Conditions d'utilisation par les Utilisateurs, condition préalable et essentielle.

2.2. Lors de leur premier accès à la Plateforme, les Utilisateurs seront invités, avant de pouvoir utiliser la Plateforme en tant qu'Utilisateur final ou Prestataire de services, à accepter et à s'engager à respecter les présentes Conditions d'utilisation. Si les Utilisateurs n'acceptent pas, ils ne pourront pas accéder à la Plateforme. Pour toute utilisation ultérieure de la Plateforme, si les Utilisateurs ayant accepté les Conditions d'utilisation ne sont plus d'accord avec celles-ci, ils doivent s'abstenir d'utiliser la Plateforme, se conformer à l'article 12.2 ci-après et quitter immédiatement la Plateforme.

### **ARTICLE 3 : SERVICES OFFERTS SUR LA PLATEFORME**

3.1. Pour la fourniture des Services, y compris l'accès à la Plateforme, LUXTRUST agit en tant qu'intermédiaire et facilitateur entre les Utilisateurs. LUXTRUST héberge, entretient et gère la Plateforme.

3.2. La Plateforme permet aux Prestataires de services de collecter et de traiter les Attributs des Utilisateurs finaux. Les Prestataires de services agissant uniquement en tant qu'administrateurs ne sont pas autorisés à envoyer des Attributs à des tiers. Les Prestataires de services peuvent envoyer une demande aux Utilisateurs finaux pour leur demander l'accès à leurs Attributs.

3.3. La Plateforme est disponible en mode Software as a Service accessible via le site web de LUXTRUST ou via l'application mobile. Les données traitées sur la Plateforme sont hébergées sur un serveur situé au Grand-Duché de Luxembourg. Lors de

l'accès à la Plateforme et de l'utilisation des Services, LUXTRUST accorde par la présente aux Utilisateurs, pour l'utilisation des Services uniquement, une licence limitée, non exclusive, non transférable et non sous-licenciable pour accéder à la Plateforme.

#### **ARTICLE 4 : ACCÈS ET UTILISATION DE LA PLATEFORME**

4.1. La première connexion à la Plateforme par un Utilisateur s'effectue via le site web LUXTRUST ou via l'application mobile. Afin de se connecter à la Plateforme, les Utilisateurs doivent s'authentifier à l'aide d'un dispositif LUXTRUST.

4.2. L'Utilisateur s'authentifie à l'aide de l'un des dispositifs LUXTRUST : Token, Smartcard, Signing Stick, Application Mobile, LUXTRUST Scan ou autre, le cas échéant.

4.3. Les Utilisateurs sont ensuite invités à accepter les Conditions d'utilisation et à confirmer qu'ils ont lu et compris la Politique de confidentialité IDKeep de LUXTRUST (disponible ici : ...).

4.4. Les Utilisateurs doivent suivre la procédure d'Inscription avant de pouvoir utiliser la Plateforme.

4.5. Les informations du profil des Utilisateurs seront disponibles sur la Plateforme, sur leur page d'identification personnelle, et pourront être complétées ou modifiées par eux à tout moment.

4.6. Une fois l'Inscription terminée, les Utilisateurs pourront utiliser la Plateforme en tant que Prestataire de services (les conditions spécifiques supplémentaires applicables aux Prestataires de services sont détaillées à la Section 2 des Conditions d'utilisation) ou en tant qu'Utilisateur final (les conditions spécifiques supplémentaires applicables aux Utilisateurs finaux sont détaillées à la Section 3 des Conditions d'utilisation).

#### **ARTICLE 5 : RESTRICTIONS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS DE TOUS LES UTILISATEURS**

5.1. Les Utilisateurs ne doivent pas : (i) utiliser la Plateforme en violation des lois ou réglementations applicables ou des présentes Conditions d'utilisation ; (ii) décompiler ou procéder à une ingénierie inverse de la Plateforme ou tenter d'obtenir le code source de la Plateforme ; (iii) créer des œuvres dérivées incorporant des éléments du code source ; (iv) permettre à toute personne autre que les utilisateurs prévus de la Plateforme d'utiliser la Plateforme ; (v) utiliser le nom ou le(s) logo(s) propriétaire(s) de LUXTRUST sans le consentement écrit préalable de LUXTRUST ; (vi) télécharger des fichiers malveillants sur la Plateforme ; ni (vii) utiliser la Plateforme d'une manière qui interfère avec l'utilisation de la Plateforme par LUXTRUST ou d'autres utilisateurs.

5.2. Les Utilisateurs s'engagent (i) à utiliser la Plateforme de manière responsable et conformément aux présentes Conditions d'utilisation, aux lois et réglementations applicables et aux droits d'autrui ; (ii) à télécharger et partager des Attributs sous leur entière responsabilité, LUXTRUST fournissant uniquement un moyen sécurisé de transfert d'informations entre les Utilisateurs finaux et les Prestataires de services ; (iii) de ne télécharger sur la Plateforme que des Attributs qu'ils sont légalement autorisés à télécharger et dont l'utilisation ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers ; et (iv) d'informer immédiatement LUXTRUST s'ils détectent ou soupçonnent une violation ou un risque pour la sécurité de la Plateforme ou tout élément susceptible de nuire ou nuire au fonctionnement ou à l'intégrité de la Plateforme.

#### **ARTICLE 6 : BLOCAGE ET SUSPENSION DES SERVICES**



6.1. LUXTRUST se réserve le droit de bloquer ou, à sa discrétion, de suspendre les Services à tout moment et sans avertissement préalable ni obligation d'indemniser les Utilisateurs dans les cas suivants :

- si des informations inexactes ont été fournies lors de l'Inscription aux Services ou de l'ouverture d'un Service spécifique ;
- en cas de non-respect par l'Utilisateur des dispositions des Conditions d'utilisation ;
- en cas d'atteinte, de risque ou de suspicion d'atteinte à un ou plusieurs composants des Services ;
- si l'utilisation des Services par les Utilisateurs semble avoir un but frauduleux ou criminel ;
- en cas de cessation ou de modification des activités de LUXTRUST ;
- en cas de demande expresse d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, en application et en conformité avec la loi applicable ;
- en cas de risque imminent concernant le bon fonctionnement ou la sécurité de l'environnement de production de LUXTRUST.

LUXTRUST informera l'Utilisateur de la ou des mesures adoptées dans les meilleurs délais, sauf si la loi ou une autorité compétente l'interdit.

6.2. En cas d'urgence en matière de sécurité, LUXTRUST peut également décider unilatéralement, sans préavis et sans aucune responsabilité directe ou indirecte pour LUXTRUST, de :

- modifier les Services ou l'infrastructure de la Plateforme ; et/ou,
- limiter l'accès ou l'utilisation des Services ou de la Plateforme pour tout ou partie des Utilisateurs.

## **ARTICLE 7 : FRAIS**

7.1 L'utilisation des Services est gratuite pour les Utilisateurs finaux.

7.2 Les frais applicables à l'utilisation des Services pour les Prestataires de services agissant en tant qu'administrateurs ou opérateurs peuvent être consultés à tout moment sur le site web suivant : [www.luxtrust.com](http://www.luxtrust.com).

7.3 LUXTRUST peut à tout moment cesser la fourniture des Services et modifier les frais, conformément à l'article 12 (« MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'UTILISATION ») des présentes Conditions d'utilisation.

## **ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION**

8.1. LUXTRUST :

A) sont exclu

- a) ne fait aucune déclaration quant à l'adéquation ou la qualité marchande des Services LUXTRUST pour un usage particulier autre que celui stipulé au point b. ci-dessous et conformément à toute exigence légale applicable aux Services ;
- b) s'engage à fournir les Services LUXTRUST conformément à toutes les spécifications, procédures et normes industrielles applicables, tout en garantissant le plus haut niveau de sécurité raisonnable ;

- c) sauf dans les cas prévus à l'article 6 ci-dessus, informe immédiatement l'Utilisateur par écrit si elle est dans l'impossibilité ou prévoit d'être dans l'impossibilité de remplir l'une de ses obligations en vertu des Conditions d'utilisation ;
- d) garantit qu'elle dispose de toutes les autorisations légales et réglementaires nécessaires pour fournir les Services au Grand-Duché de Luxembourg ;
- e) s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la sécurité de l'infrastructure et/ou de toute donnée, y compris les Attributs, conformément à l'état de l'art en matière de sécurité et notamment à mettre en œuvre toutes les mesures commercialement raisonnables pour protéger les données stockées sur la Plateforme contre toute destruction accidentelle ou illégale, perte accidentelle, corruption, diffusion, introduction de logiciels malveillants ou accès non autorisé, en particulier lorsque le traitement des données implique des transmissions de données sur un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou de communication à des personnes non autorisées ;
- f) s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité appropriées et à la pointe de la technologie en ce qui concerne le contrôle d'accès à la Plateforme ; et
- g) ne vérifie pas le contenu des Attributs, sauf si LUXTRUST agit en tant qu'importateur tiers conformément à l'article 9.1 ci-dessous ; et
- h) ne garantit ni ne contrôle la conformité du Prestataire de services avec les lois ou réglementations applicables.

8.2. La responsabilité de LUXTRUST dans le cadre des Services et de la fourniture et de l'utilisation de la Plateforme et, de manière générale, en vertu des Conditions d'utilisation :

A. est exclue :

- a) lorsque les Services LUXTRUST ne répondent pas aux attentes des Utilisateurs qui n'ont pas été clairement exprimées à LUXTRUST et acceptées par LUXTRUST ;
- b) en cas de violations de la sécurité, d'accès non autorisé, d'altération ou de destruction des Attributs qui ne sont pas directement causés par une faute de LUXTRUST ;
- c) des conséquences de l'incapacité des Utilisateurs à utiliser la Plateforme et les Services en raison de leur propre infrastructure informatique, y compris leur connexion Internet ;
- d) des conséquences de la conformité des Services, ou des modifications apportées aux Services nécessaires pour se conformer, à toute norme applicable et à toute exigence légale ou réglementaire luxembourgeoise ;  
ou
- e) en cas de force majeure affectant LUXTRUST ou pour les conséquences des mesures prises par LUXTRUST en réponse à un problème de sécurité urgent conformément à l'article 6 ; aux fins des Conditions d'utilisation, les cas de force majeure comprennent tout événement dû à des causes échappant au contrôle raisonnable de LUXTRUST, y compris les catastrophes naturelles, les guerres, les grèves ou les conflits sociaux, les embargos, les décisions gouvernementales, les coupures de courant, les interruptions de service dues à des événements imprévus et incontrôlables affectant les sous-traitants de LUXTRUST ou d'autres fournisseurs de l'infrastructure de LUXTRUST, les mesures de confinement, les pandémies, les actes de terrorisme ou les menaces sérieuses d'attaques terroristes, les sabotages, les incendies, les explosions, les épidémies ou les catastrophes naturelles telles que les tempêtes, les cyclones, les ouragans, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les inondations, les sécheresses, etc., ou tout événement de nature similaire ;
- f) pour les conséquences de tout défaut, insuffisance, faiblesse ou inexactitude dans les informations, produits ou services qui ne relèvent pas du champ d'application des Conditions d'utilisation, y compris les informations, produits ou services fournis par des tiers, à l'exception des sous-traitants de LUXTRUST ;

- g) pour toute indisponibilité de la Plateforme liée à la maintenance régulière des systèmes LUXTRUST ou en cas de panne soudaine ou de risque imminent pour la sécurité des systèmes LUXTRUST ;
- h) pour les erreurs et/ou fraudes ou violations des lois et réglementations applicables commises par l'Utilisateur ou tout tiers.

B. sauf en cas de négligence grave, de faute intentionnelle ou de comportement fautif, est limitée à :

- a) les violations par LUXTRUST de ses obligations en vertu des Conditions d'utilisation (y compris la Politique de confidentialité IDKeep) ; et
- b) les dommages directs subis par l'Utilisateur, à l'exclusion (i) des dommages indirects et consécutifs (tels que le manque à gagner ou la perte d'opportunités commerciales), et (ii) des dommages subis par des tiers, sauf si ces dommages sont causés par un produit LUXTRUST défectueux et/ou un mauvais fonctionnement des Services ; et
- c) est strictement plafonnée (i) à l'égard des Utilisateurs finaux à un montant total maximal de 5 000 EUR (cinq mille euros) par Service spécifique et (ii) à l'égard du Prestataire de services à un montant maximal équivalent à un an de frais payés par un Prestataire de services au cours de l'année donnant lieu au paiement des dommages-intérêts.

8.3. LUXTRUST souscrit à tout moment des polices d'assurance couvrant les risques liés à (l'exécution de) ses Conditions d'utilisation (responsabilité contractuelle et délictuelle), selon les conditions habituelles du marché de l'assurance concerné.

8.4. Dans toute la mesure permise par la loi applicable :

- (a) la Plateforme est mise à la disposition des Utilisateurs «telle quelle», «là où elle se trouve» et «là où elle est disponible», sans aucune garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse, implicite ou légale ; et
- (b) LUXTRUST décline toute garantie concernant l'utilisation de la Plateforme, y compris son adéquation à un usage particulier.

## **ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES**

9.1. LUXTRUST n'agira en tant que Responsable du traitement indépendant que dans les circonstances suivantes :

- Au cours des phases d'authentification des Utilisateurs et d'Inscription ;
- À l'égard des Utilisateurs qui demandent à être promus en tant que Prestataires de services ;
- Stockage, hébergement et accès aux Attributs liés aux dispositifs LUXTRUST ;
- Données de service par défaut partagées par un Utilisateur final ;
- Lorsque des notifications sont envoyées aux Utilisateurs ;
- Pour permettre aux Utilisateurs de signer ou de s'authentifier et d'avoir accès aux certificats délivrés par LUXTRUST en tant que Prestataire de services de confiance qualifié ;
- Pour permettre aux Utilisateurs d'accéder à leurs Attributs gérés par LUXTRUST après la signature/l'authentification des Utilisateurs ;
- Pour permettre à LUXTRUST d'importer les Attributs des Utilisateurs (lorsque LUXTRUST dispose déjà de ces Attributs) ;

- Lorsque des cookies sont placés sur la Plateforme, comme indiqué plus en détail dans la politique en matière de cookies disponible [...].

9.2. Le traitement des données à caractère personnel effectué par LUXTRUST en tant que Responsable du traitement est détaillé dans la Politique de confidentialité d'IDKeep.

9.3. En dehors des cas limités énumérés à l'article 9.1 ci-dessus, LUXTRUST, en sa qualité d'hébergeur de la Plateforme, agira uniquement en tant que Sous-traitant pour le compte et sur instruction des Prestataires de services. Chaque Prestataire de services est entièrement responsable, notamment en vertu du RGPD, et agit en tant que Responsable du traitement pour les Attributs qu'il a demandés aux Utilisateurs finaux (y compris la définition des Périodes de traitement et de post-traitement applicables, etc.).

## **ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

10.1. LUXTRUST informe les Utilisateurs que la Plateforme ainsi que ses composants sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, conformément aux lois applicables, notamment, mais sans s'y limiter, en matière de marques, noms commerciaux, droits sur les bases de données, procédés, logiciels, brevets, droits d'auteur, droits moraux, dessins et modèles, logos, calculs, secrets commerciaux et savoir-faire, algorithmes et noms de domaine, ainsi que la documentation y afférente, qu'ils soient enregistrés ou non (ci-après, les «**Droits de propriété intellectuelle**»). Les Droits de propriété intellectuelle développés et/ou créés par LUXTRUST dans le cadre de la fourniture des Services sont également protégés.

10.2. Aucune disposition des présentes Conditions d'utilisation ne saurait être interprétée comme accordant un transfert de propriété des Droits de propriété intellectuelle de LUXTRUST aux Utilisateurs ou à tout autre tiers. Pour éviter toute ambiguïté, les Utilisateurs ne sont pas autorisés à (ré)utiliser ou exploiter une quelconque partie des Droits de propriété intellectuelle sans l'accord préalable et écrit de LUXTRUST.

## **ARTICLE 11 : DURÉE DES CONDITIONS D'UTILISATION ET RÉSILIATION**

11.1. Les Conditions d'utilisation prennent effet à la date à laquelle elles sont acceptées pour la première fois par les Utilisateurs, lors de l'Inscription et avant l'utilisation des Services sur la Plateforme.

11.2. LUXTRUST est légalement autorisée à résilier les Conditions d'utilisation à tout moment et sans recours aux tribunaux, moyennant un préavis écrit d'un (1) mois, envoyé par message, courrier électronique ou courrier recommandé avec accusé de réception. Une telle résiliation ne donne droit à aucune indemnisation pour les Utilisateurs, à l'exception du remboursement des frais éventuels payés à l'avance au *pro rata temporis* par un Prestataire de services.

11.3. En cas de non-respect par un Utilisateur de l'une des dispositions des Conditions d'utilisation, auquel l'Utilisateur n'a pas remédié dans les dix (10) jours calendaires à compter de l'envoi par LUXTRUST d'un avertissement écrit, LUXTRUST peut résilier le Service avec effet immédiat, de plein droit et sans recours aux tribunaux, à l'expiration de ce délai. Dans ce cas, la résiliation par LUXTRUST ne confère aucun droit à indemnisation ou à remboursement à l'Utilisateur.

11.4. Les Conditions d'utilisation sont automatiquement résiliées avec effet immédiat, de plein droit et sans recours aux tribunaux et sans avertissement préalable un (1) mois après le blocage ou la suspension des Services, comme détaillé à l'article 6 ci-dessus, sauf si le blocage ou la suspension était dû à un manquement qui a été corrigé à temps par l'Utilisateur, comme détaillé à l'article 11.3 ci-dessus.

11.5. À compter du jour où la résiliation des Conditions d'utilisation prend effet, LUXTRUST procédera avec effet immédiat au blocage (si cela n'a pas déjà été fait conformément à l'article 6) de tous les Services et à la suppression de tous les Attributs ou des Attributs liés à un Utilisateur ou à un Service spécifique (si cela n'a pas déjà été fait), à condition que LUXTRUST n'ait aucune obligation légale ou contractuelle de conserver ces Attributs pendant une certaine période.

## **ARTICLE 12 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'UTILISATION**

12.1. LUXTRUST se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'utilisation (y compris la Politique de confidentialité IDKeep) à tout moment et d'informer tous les Utilisateurs par tout moyen approprié de ces modifications dans un délai d'un (1) mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions d'utilisation modifiées. La version mise à jour des Conditions d'utilisation est toujours disponible sur la Plateforme et doit être consultée régulièrement par tous les Utilisateurs.

12.2. Tout Utilisateur qui n'accepterait pas les modifications doit notifier à LUXTRUST par écrit à l'adresse [helpdesk@luxtrust.lu](mailto:helpdesk@luxtrust.lu) qu'il souhaite résilier les Conditions d'utilisation, dans la mesure où les nouvelles modifications peuvent lui porter préjudice, au plus tard 1 (mois) après la date d'entrée en vigueur des Conditions d'utilisation modifiées. Les frais payés à l'avance par un Prestataire de services seraient alors remboursés au *pro rata temporis*.

12.3. En l'absence d'une telle notification dans le délai imparti, les Utilisateurs seront réputés avoir accepté les nouvelles Conditions d'utilisation modifiées.

## **ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITÉ**

13.1. Les Parties s'engagent à garder strictement confidentiels tous les renseignements, données et documents fournis par l'autre Partie dans le cadre de leur utilisation ou de leur fourniture des Services, sauf si la divulgation par la Partie divulgateuse est :

- a) nécessaire à l'exécution normale des Conditions d'utilisation ou à la fourniture des Services ; ou
- b) demandée conformément à la loi applicable par les autorités réglementaires, judiciaires ou policières compétentes, auquel cas la partie divulgateuse, si la loi le permet et dès que cela est pratiquement possible, informera l'autre Partie de cette divulgation.

13.2. Le présent article 13 restera en vigueur après la résiliation des présentes Conditions d'utilisation.

## **ARTICLE 14 : INVALIDITÉ**

14.1. Si une disposition des présentes Conditions d'utilisation est déclarée illégale, invalide ou inapplicable, en tout ou en partie, cette disposition ne sera pas considérée comme faisant partie du Contrat et n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des Conditions d'utilisation.

14.2. Dans un tel cas ou en cas d'omission d'une mention légale, LUXTRUST prendra sans délai toutes les mesures nécessaires pour adapter de bonne foi les Conditions d'utilisation afin de mettre en œuvre une nouvelle disposition ayant un effet économique équivalent à la disposition illégale, invalide ou inapplicable.

**ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE**

Les présentes Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité d'IDKeep sont soumises au droit luxembourgeois. Tout litige concernant l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes Conditions d'utilisation ou de la Politique de confidentialité d'IDKeep relèvera de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

**SECTION 2: PARTIE SPECIFIQUE A L'UTILISATEUR FINAL**

*Cette section s'applique aux Utilisateurs finaux des Services spécifiques.*

**ARTICLE 1 : ACCÈS À UN SERVICE SPÉCIFIQUE ET PROCESSUS DE CONSENTEMENT**

1.1 Une fois qu'un prestataire de services agissant en tant qu'administrateur (ou opérateur) a créé un service spécifique, une URL spécifique est générée et envoyée à un utilisateur final afin que ce dernier puisse fournir des attributs sur ce service spécifique.

1.2 Une fois que l'Utilisateur final a effectué son inscription, il aura alors accès au Service spécifique pour lequel il a été invité. Les Utilisateurs finaux doivent demander à LUXTRUST les données à importer lors de l'inscription (soit via l'application mobile, soit via une demande adressée à l'équipe d'assistance).

1.3 L'Utilisateur final pourra alors consulter la liste des Attributs, obligatoires ou non, ainsi que les informations connexes applicables au traitement de ces Attributs par le Prestataire de services, telles que définies exclusivement par le Prestataire de services et comprenant une Règle spécifique pour chaque Attribut demandé, la durée du Service spécifique, les Périodes de traitement et de post-traitement applicables aux Attributs, le rôle du Prestataire de services dans le cadre du RGPD, la Déclaration de confidentialité, etc.

1.4 Dans certaines circonstances, certains attributs identifiés comme obligatoires par un prestataire de services pour un service spécifique peuvent être considérés comme des données à caractère personnel (par exemple, lorsqu'il est nécessaire pour un utilisateur final de s'authentifier sur la plateforme avec son appareil, cela sera identifié comme un attribut obligatoire). Dans ce cas, l'utilisateur final doit donner son consentement pour mettre ces attributs obligatoires à la disposition du prestataire de services. LUXTRUST ne partage aucune donnée à caractère personnel ou attribut directement avec le prestataire de services.

1.5 L'utilisateur final est alors invité à donner son consentement au traitement de chaque attribut, sur la base des informations fournies à cet égard par le prestataire de services. L'utilisateur final reconnaît que le refus de donner son consentement pour un ou plusieurs attributs identifiés comme obligatoires par le prestataire de services l'empêcherait d'utiliser le service spécifique et de passer à la page suivante de la plateforme pour partager ces attributs avec le prestataire de services.

1.6 Une fois que l'utilisateur final a donné le(s) consentement(s) nécessaire(s), il pourra alors télécharger tout document demandé ou fournir les données nécessaires sur la plateforme.

**ARTICLE 2 : PROTECTION DES DONNÉES**

2.1 Dès l'ouverture d'un Service spécifique par un Prestataire de services, les Utilisateurs finaux et les tiers recevant des informations dans le cadre d'un mandat spécifique comprennent et reconnaissent que le Prestataire de services agira en tant que Responsable du traitement de toutes les données à caractère personnel collectées en tant qu'Attribut et qu'il est donc tenu de fournir aux Utilisateurs finaux toutes les informations obligatoires en matière de protection des données conformément au RGPD.



2.2 La Plateforme a été conçue par LUXTRUST de manière à permettre aux Prestataires de services, lors de la création d'un Service spécifique, de fournir clairement aux Utilisateurs finaux toutes les informations préalables nécessaires concernant le traitement des Attributs demandés par le Prestataire de services, comme l'exige le RGPD. Les informations fournies font office de déclaration de confidentialité.

2.3 Les Utilisateurs finaux reconnaissent que (i) toutes les informations fournies sur la Plateforme par un Prestataire de services dans le cadre d'un Service spécifique servent de Déclaration de confidentialité, que (ii) sans préjudice de l'article 82 du RGPD, toute question ou réclamation concernant le traitement de l'Attribut doit être adressée au Prestataire de services et non à LUXTRUST, et que (iii) LUXTRUST n'a aucune responsabilité (sauf dans les cas détaillés ci-dessous à l'article 2.4 de la section 3 des Conditions d'utilisation) dans le traitement des Attributs par le Prestataire de services, les informations fournies par le Prestataire de services aux Utilisateurs finaux et l'utilisation et la sécurité des Attributs par le Prestataire de services après qu'il a consulté ou téléchargé les Attributs sur ou à partir de la Plateforme.

2.4 Dans certains cas très limités, comme détaillé à l'article 1.4 de la section 3 des Conditions d'utilisation, LUXTRUST agira en tant que Contrôleur indépendant pour le traitement de certains Attributs des Utilisateurs finaux. Les informations nécessaires relatives à ce traitement sont détaillées dans la Politique de confidentialité IDKeep.